

FV. AfA
c/o Büro Schreiber
Rue des Prés 74
2503 Biel

Notre réf. FV.AfA.doc
Votre réf.

Date 16 septembre 2005

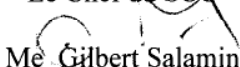
Concerne : Association de soutien des Archives de l'histoire rurale

Messieurs,

Après examen de votre lettre du 9 septembre 2005, nous avons l'avantage de vous informer que le canton du Valais reconnaît votre association comme poursuivant un but d'utilité publique. En conséquence, les attributions qui pourraient effectuer à votre association des contribuables valaisans (personnes physiques et personnes morales) **pourront être déduites à concurrence du 10 % du revenu ou du bénéfice net** conformément aux articles 29 alinéa 1 lettre i et 82 alinéa 1 lettre b LF.

En annexe, nous vous remettons une copie des deux dispositions précitées.

Nous restons bien volontiers à votre disposition pour d'autres renseignements complémentaires et vous prions de croire, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

Le Chef du SCC

M. Gilbert Salamin

Annexe (s) : ment

Copie va à :

M. Joe Ruppen, taxateur auprès de la section des personnes morales

M. Paul-Alain Antille, Chef de la section de taxation des personnes physiques